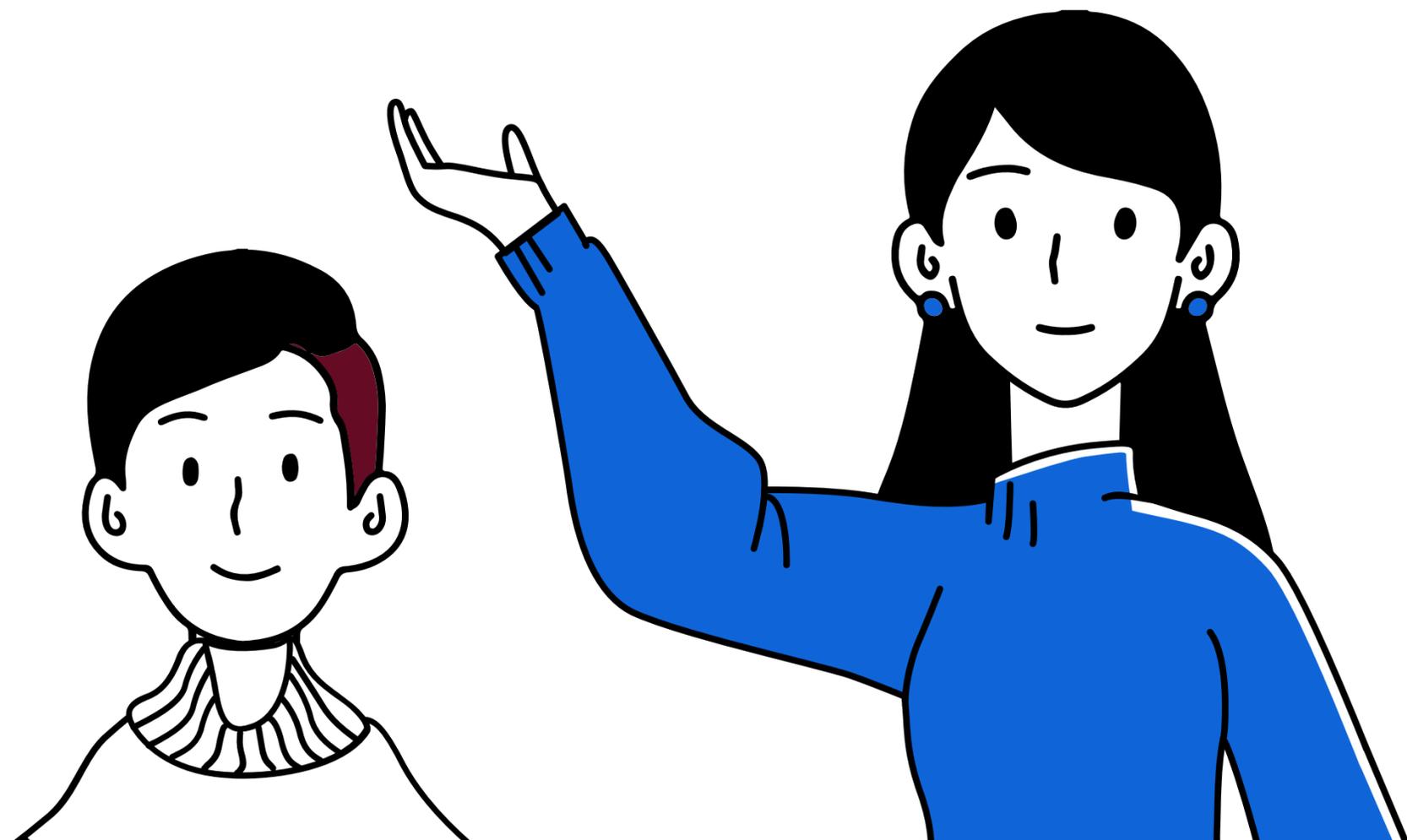


Voyager en Israël : on vous explique tout !

A stylized illustration of a woman with long black hair, wearing a blue sweater and blue earrings, gesturing with her right hand as if explaining something. To her left is a man with short black hair, wearing a white shirt with a striped collar. To the left of the man is a white rectangular box with a black border and a black clip at the top left corner, containing text.

Bonne nouvelle, la France fait désormais partie des pays classés sur la liste "orange" (donc à risque) de l'Etat d'Israël. Vous pouvez donc voyager vers Israël, à condition de répondre à quelques règles sanitaires. On vous explique !

Au sommaire

1

La France, pays classé sur liste "orange"

2

Quelles conditions pour voyager en Israël ?

3

Le schéma vaccinal

4

Déclarations & formulaires à remplir

Ca veut dire qu'on peut
voyager ?

**Étape 1 : La France
fait partie des
pays classés sur la
liste "orange" de
l'Etat d'Israël**

Est-ce que je dois faire
une demande en ligne
d'autorisation d'entrée sur
le territoire israélien ?



Oui, les touristes
français
(non-israéliens)
peuvent à
présent voyager
en Israël !

A partir du 9 janvier 2022, Israël rouvre
ses frontières aux touristes français vaccinés contre
la COVID-19 OU guéris.

1

Les voyages depuis Israël vers un
pays figurant sur la liste "orange"
(à risque) sont autorisés.

2

Cependant, le ministère israélien
de la Santé déconseille vivement
de voyager vers ces pays, en
raison des taux d'infection locaux
élevés.

3

Les voyageurs qui viennent en
Israël en provenance d'un pays
classé "orange" comme la France
et qui ne sont ni vaccinés ni
guéris devront effectuer une
période d'isolement complète
(entre 7 et 14 jours), en faisant
**une demande d'autorisation
d'entrée en Israël.**

4

Pour aller en Israël, il ne faut pas
avoir voyagé et séjourné dans un
pays classé "rouge" par l'Etat
d'Israël, 14 jours avant le départ.
Voir la liste des pays classés
"rouges" sur le site
du **ministère de la Santé
israélien.**

5

Vous devez aussi avoir été
vacciné d'une deuxième dose,
dans les six mois max avant le
voyage en Israël. Le vaccin doit
être reconnu par l'Organisation
mondiale de la Santé (OMS).

Étape 2 : Quelles conditions pour voyager en Israël ?

Si les voyages vers Israël depuis la France sont maintenant autorisés, il faudra tout de même se soumettre à quelques conditions d'entrée.

Tests PCR ou antigénique ?

Qu'en est-il des enfants ?

Puis-je voyager sans faire de bidud ?

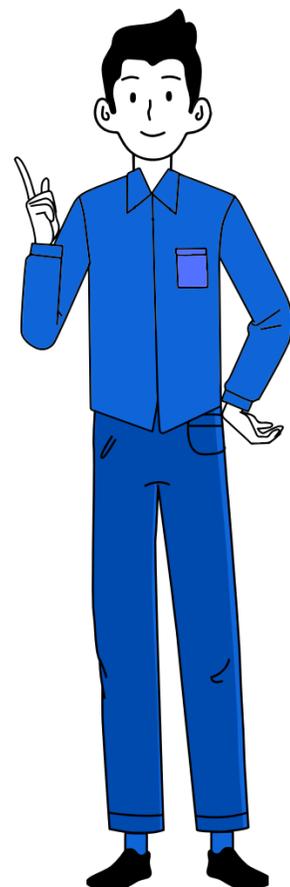
Dois-je déclarer mon enfant au registre de la population israélienne ?

Est-ce que je serai placé dans un hôtel "corona" ?

Puis-je faire une escale lors de mon voyage ?

Les personnes vaccinées

Les personnes (**adultes et enfants**) qui veulent voyager en Israël et qui ont été vaccinées contre la COVID-19 moins de six mois avant leur départ peuvent voyager sans faire de demande d'autorisation d'entrée sur le territoire israélien.



Thomas est français, il vit en France et il a reçu 2 doses Pfizer

Après sa deuxième injection, Thomas doit attendre 14 jours avant de remplir la déclaration d'entrée sur le territoire israélien du ministère de la Santé israélien (voir "déclarations et formulaires à remplir").

Ensuite,

Thomas a six mois (180 jours max) pour à la fois voyager en Israël ET rentrer en France.



Tamar a la nationalité israélienne, elle vit en France et elle a reçu 2 doses Moderna

Comme Thomas, Tamar devrait attendre 14 jours avant de remplir la déclaration d'entrée en Israël.

Toutefois, étant donné que Tamar est israélienne, elle peut rentrer en Israël même si elle a reçu sa 2ème injection il y a plus de 6 mois. Elle devra cependant se soumettre à un **bidud (isolement) obligatoire de 7 jours** à son arrivée en Israël.

Les personnes guéries de la COVID-19

Les personnes qui ne sont pas vaccinées contre la COVID-19 mais qui ont guéri dans les trois mois maximum avant leur départ peuvent voyager en Israël.



Mario a guéri de la COVID-19 il y a moins de trois mois,

il peut donc remplir la déclaration d'entrée sur le territoire israélien du ministère israélien de la Santé,

en joignant obligatoirement :

son test PCR positif de plus de 11 jours et de moins de 90 jours.



Romy a guéri de la COVID-19 et a reçu une dose de vaccin il y a moins de six mois,

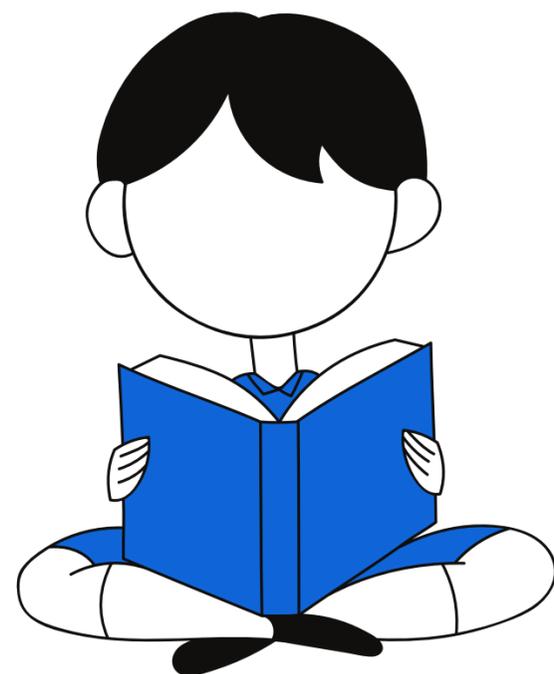
elle peut donc remplir la déclaration d'entrée sur le territoire israélien du ministère israélien de la Santé,

en joignant obligatoirement :

son test PCR positif ainsi que son certificat de vaccination. Elle a six mois (180 jours) pour entrer et sortir du territoire israélien.

Les enfants

Les enfants de touristes non-israéliens (âgés de 1 à 18 ans) peuvent voyager en Israël de la même manière que les adultes. Ils doivent être soit vaccinés contre la COVID-19, soit guéris.



Aaron a 6 ans et il a guéri de la COVID-19 il y a moins de 3 mois.

Comme Mario, ses parents peuvent remplir la déclaration d'entrée sur le territoire israélien du ministère israélien de la Santé. Ils doivent joindre son test PCR positif de plus de 11 jours et de moins de 90 jours.

Il ne pourra pas voyager s'il a guéri de la COVID-19 il y a plus de 3 mois.



Lola a 7 mois, elle n'est pas vaccinée et n'a jamais attrapé la COVID-19.

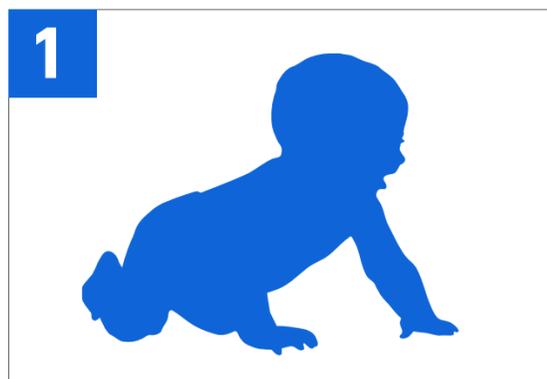
Comme Lola a moins d'un an, elle peut voyager en Israël avec ses parents, à condition qu'ils remplissent le formulaire de demande d'autorisation d'entrée sur le territoire israélien.

Après réception de l'autorisation, la famille devra se soumettre à un bidud obligatoire

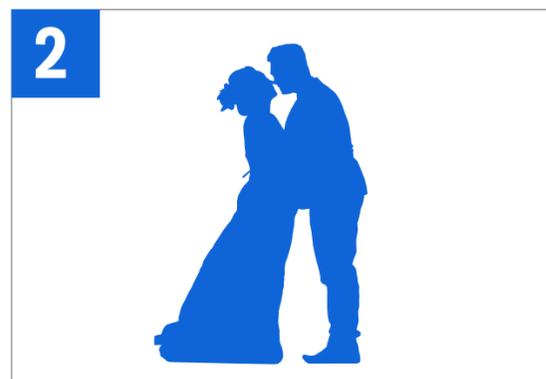
d'une période de 7 jours.

Les personnes qui ne sont pas vaccinées contre la COVID-19, qui ne l'ont jamais attrapé

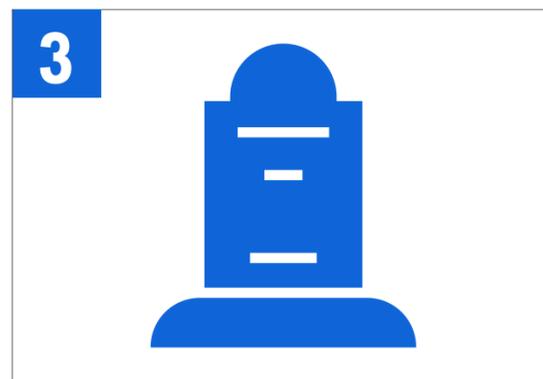
et qui doivent se rendre en Israël pour une urgence, devront obligatoirement faire une demande en ligne d'autorisation d'entrée sur le territoire israélien. Voici la liste des personnes qui pourront faire une demande en ligne :



1 Les enfants étrangers de moins d'un an.



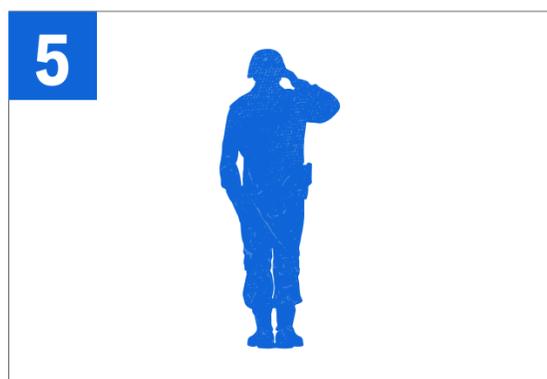
2 Un couple qui souhaite se marier en Israël, ainsi que leurs parents (pères et mères).



3 Funérailles d'un membre de la famille au premier degré (père, mère, frère, soeur, enfant, époux ou épouse du défunt).



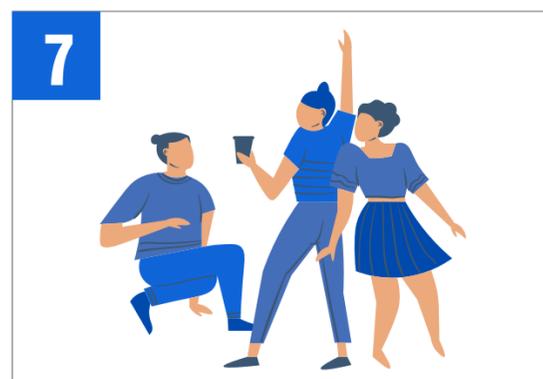
4 Les enfants de citoyens israéliens non-inscrits au registre de la population israélienne.



5 Parents de Hayal Boded (soldats isolés).



6 Convocation au Tribunal israélien.



7 Les participants aux programmes organisés : Naale, Massa, Taglit.

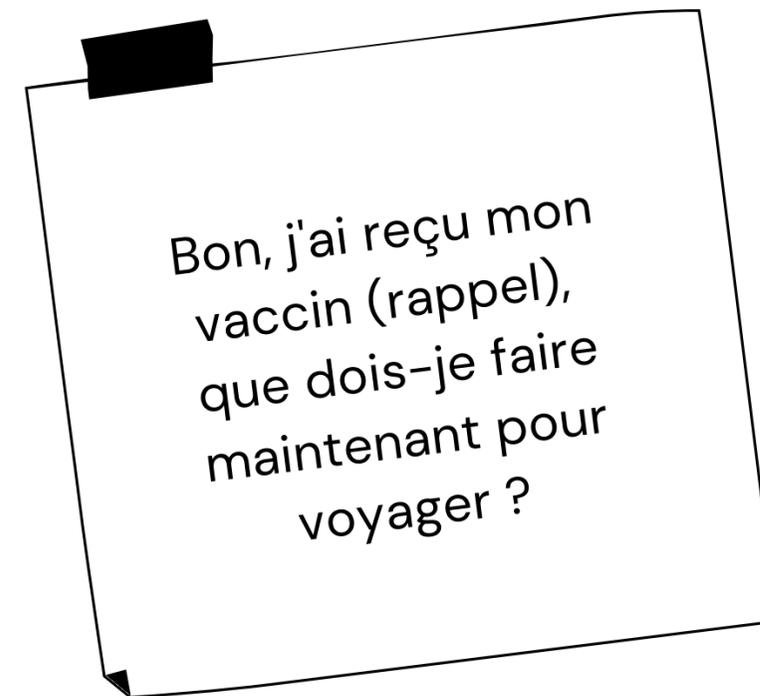


8 Situations humanitaires : une commission statuera selon la situation.



Les requérants recevant une autorisation spéciale devront se soumettre à un isolement de 7 jours obligatoires.

Let's go to Israël !



Vous répondez aux critères d'éligibilité édictés par le ministère israélien de la Santé ?

Il ne vous reste plus que ces quelques étapes à suivre :

1

Remplir la déclaration d'entrée sur le territoire israélien dans les 48h avant votre vol (voir "déclarations et formulaires à remplir" à la fin de ce document.)

2

Vous devez effectuer un test PCR 72h avant votre vol,

3

OU un test antigénique 24h avant votre vol.

4

A votre arrivée en Israël, vous devrez effectuer un nouveau test PCR à vos frais, directement à l'aéroport.

5

Après votre test PCR, vous devrez rester en isolement (bidud) au moins 24h. Si le résultat est négatif, l'isolement prend immédiatement fin. S'il est positif, vous resterez en bidud le temps indiqué dans votre mail.

6

Vous pouvez à présent profiter ! 

Le schéma vaccinal



2 doses PFIZER, MODERNA, ASTRAZENECA, SINOVAC et SINOPHARM

Vous devez attendre 14 jours après la 2ème injection pour remplir votre déclaration d'entrée sur le territoire du ministère israélien de la Santé. Vous avez 6 mois (180 jours max), après votre 2ème injection pour à la fois voyager en Israël ET rentrer en France.

Guéris de la COVID-19 il y a moins de 3 mois

Vous pouvez remplir votre déclaration d'entrée sur le territoire israélien du ministère israélien de la Santé, en joignant un test PCR positif de plus de 11 jours et de moins de 90 jours.

3 doses PFIZER, MODERNA, ASTRAZENECA, SINOVAC et SINOPHARM (rappel)

Vous devez attendre 14 jours après votre 3ème injection pour remplir votre déclaration d'entrée sur le territoire israélien du ministère de la Santé.

Guéris de la COVID-19 + 1 dose de vaccin il y a moins de 6 mois

Vous pouvez remplir la déclaration d'entrée sur le territoire israélien du ministère israélien de la Santé avec un test PCR positif, ainsi que votre certificat de vaccination dans les 6 mois après votre vaccination.

1 dose JENSSEN

Vous devez attendre 14 jours après l'injection pour remplir votre déclaration d'entrée sur le territoire israélien du ministère israélien de la Santé. Vous avez 6 mois (180 jours) après votre injection pour à la fois voyager ET rentrer en France.

Nous tenons à vous rappeler que si vous remplissez votre déclaration d'entrée sur le territoire israélien avant les délais indiqués (*exemple : 7 jours après votre seconde dose*) et qu'on vous accorde par erreur votre **tav yarok (passeport vert), il est possible qu'on ne vous autorise pas à monter dans l'avion à l'aller ou que vous deviez payer une amende au retour.**

Pour la sécurité de tous,
nous vous demandons de
faire preuve de respect
et de responsabilité.

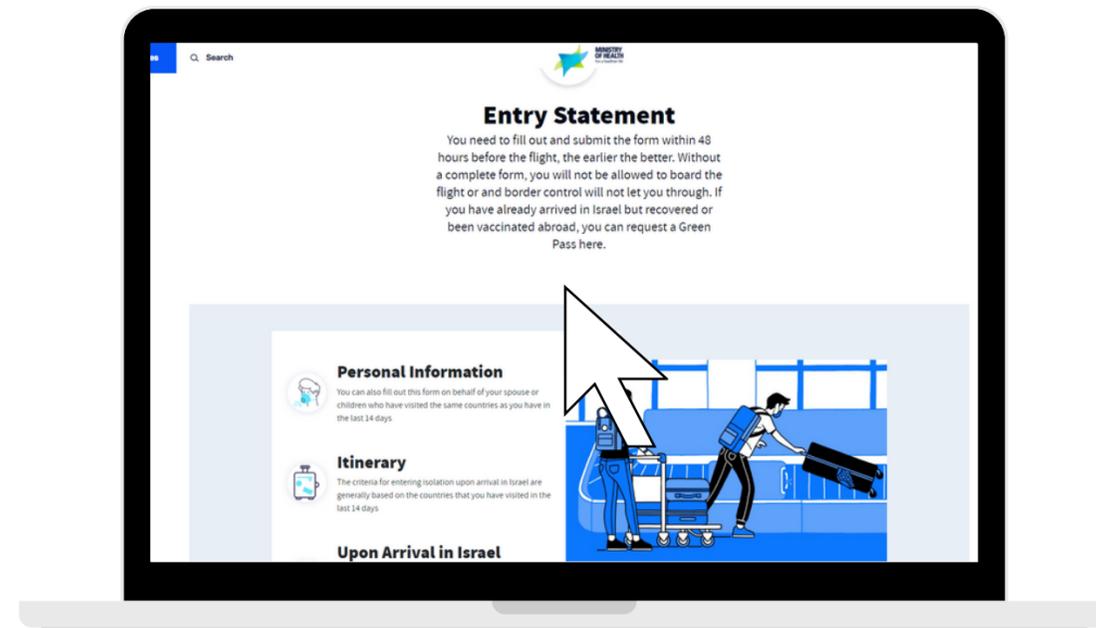
Combien de
déclarations dois-je
remplir avant de partir ?

**Étape 3 :
déclarations
& formulaires
à remplir**

C'est quoi le "tav yarok" ?

Déclaration d'entrée en Israël

Cette déclaration doit être remplie par les israéliens et les touristes non-israéliens avant de voyager vers Israël



Déclaration (ou "Entry Statement")

Vous devez remplir et soumettre ce formulaire dans les 48 heures avant le vol, pour faire une demande de Tav Yarok (passeport vert).

Vous ne serez pas autorisé à embarquer sur votre vol et / ou serez bloqué aux contrôles des frontières.

1

Remplir la déclaration d'entrée sur le territoire israélien dans les 48h avant votre vol.

2

Après avoir rempli votre déclaration, vous pouvez prendre rendez-vous pour votre test PCR à l'aéroport d'Israël. [Voir le coût du test PCR sur la page suivante.](#)

3

Ce lien vous permet également de faire une demande de Green Pass (pass sanitaire reconnu en Israël).

Le coût du test PCR en Israël

1

115 NIS – paiement en espèces à l'aéroport

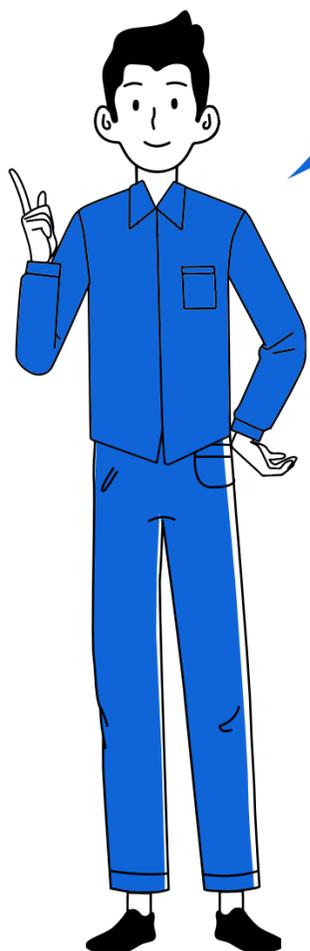
2

100 NIS – paiement par carte de crédit à l'aéroport

3

80 NIS – paiement en ligne (en avance)





**Donc si je
comprends bien,
le *Tav Yarok* fait
office
d'autorisation
pour entrer en
Israël ?**

Exactement ! Sans ce passeport vert, le ministère israélien de la Santé ne peut avoir accès à votre pass sanitaire français.

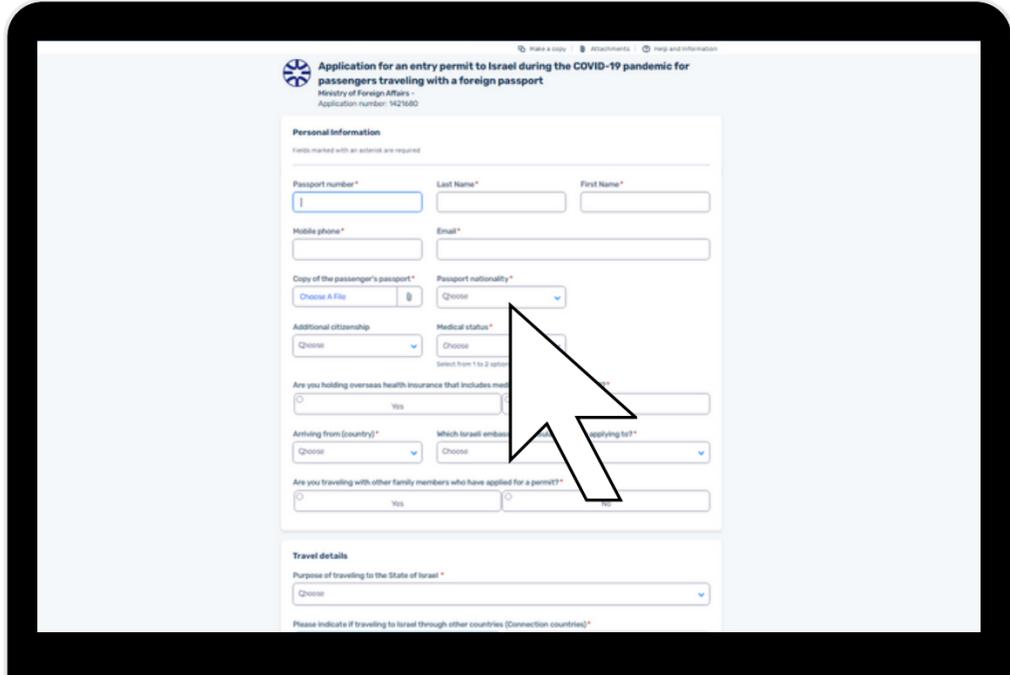
1

Le Tav Yarok est individuel. Chaque voyageur doit faire une demande unique et individuelle pour l'obtenir.

2

Le Green Pass, que vous pouvez demander après avoir reçu votre Tav Yarok vous permettra de le présenter avant d'entrer dans un lieux clôt.

Formulaire de demande d'autorisation d'entrée en Israël



The image shows a laptop displaying a web form titled "Application for an entry permit to Israel during the COVID-19 pandemic for passengers traveling with a foreign passport". The form is divided into two main sections: "Personal information" and "Travel details".

Personal information section:

- Fields marked with an asterisk are required.
- Passport number* (text input)
- Last Name* (text input)
- First Name* (text input)
- Mobile phone* (text input)
- Email* (text input)
- Copy of the passenger's passport* (Choose A File button)
- Passport nationality* (Choose dropdown)
- Additional citizenship (Choose dropdown)
- Medical status* (Choose dropdown)
- Are you holding overseas health insurance that includes measles? (radio buttons for Yes/No)
- Arriving from (country)* (Choose dropdown)
- Which Israeli embassy are you applying to? (Choose dropdown)
- Are you traveling with other family members who have applied for a permit? (radio buttons for Yes/No)

Travel details section:

- Purpose of traveling to the State of Israel* (Choose dropdown)
- Small text at the bottom: "Please indicate if traveling to Israel through other countries (Connection countries)*"

Formulaire à remplir par les personnes qui ne sont ni vaccinées, ni guéries de la COVID-19 :

Ce formulaire doit obligatoirement être rempli par les voyageurs qui ne sont ni vaccinés contre la COVID-19, ni guéris. L'autorisation ne vous sera délivrée qu'à condition de joindre à votre demande tous les documents demandés.

[Cliquez ici pour accéder à la liste des documents requis.](#)

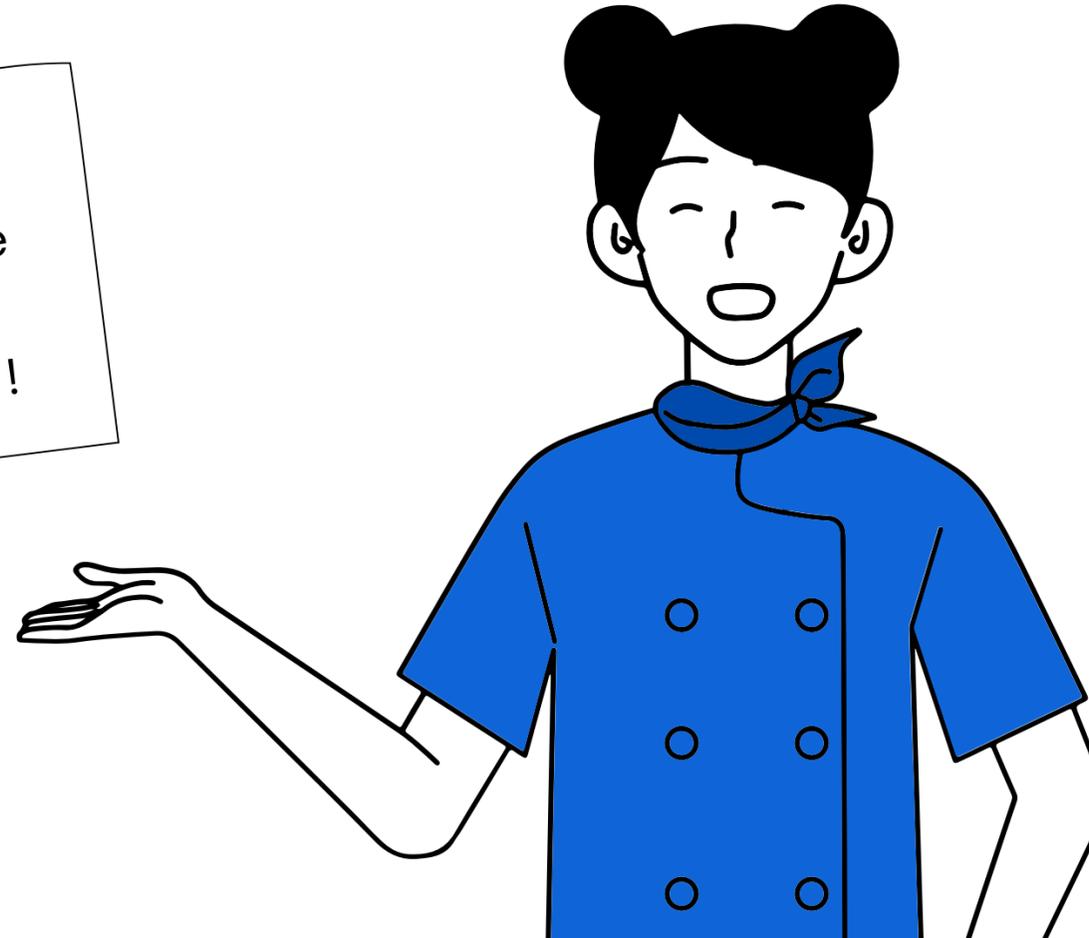
Une question, une urgence ?



Pour plus d'informations sur votre voyage en Israël, nous vous invitons à consulter notre [site internet](#) !

Ou à nous envoyer un e-mail à l'adresse : consularinfo@paris.mfa.gov.il

A très vite en Israël !





AMBASSADE D'ISRAËL EN FRANCE